



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VEBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018, À 19H06
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères CHRISTINE FRANCOEUR, DEBBIE LAPORTE, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : MARTINE DUROCHER

Également présent : 1 citoyen

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2018
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Fermeture du bureau municipal et la bibliothèque pour le temps des fêtes
 - 4.2. Avis de motion et dépôt de règlement 2018-249 portant sur la gestion contractuelle
 - 4.3. Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités
 - 4.4. Modification de résolution pour l'achat d'un camion à ordures, recyclage et compost
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Borne sèche – Chargé de projet
6. TRAVAUX PUBLICS
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1. Calendrier de collecte des matières résiduelles 2019
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 8.1. Adoption du budget révisé 2018 Office Municipal d'Habitation de Fort-Coulonge
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Autorisation d'un crédit de taxe suite à une demande de changement de vocation
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 Renouvellement de l'entente protocolaire entre la CSHBO (ESSC), la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et la municipalité du village de Fort-Coulonge pour 2018-2019
11. FINANCES
 - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de novembre 2018
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
 - 13.1. Compte rendu de la MRC
 - 13.2. Rapport du mois de novembre de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 13.3. Information au sujet de la résolution portant le numéro 2018-11-270;
 - 13.4. Information au sujet de la résolution portant le numéro 2018-11-271
14. CORRESPONDANCE
 - 14.1. ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC
 - 14.1.1. Remerciement- Participation à la campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon (Courriel du 28 novembre)
 - 14.2. PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES
 - 14.2.1. Demande de participation au programme de travaux compensatoires (Courriel du 16 novembre)
 - 14.3. HYDRO QUEBEC
 - 14.3.1. Transmission du relevé de compteur pour la pompe Curling
 - 14.4. COMMISSION MUNICIPALE
 - 14.4.1. Nouveau mandat de la Commission municipale du Québec suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*. Communication et tableau expliquant les pouvoirs de la Commission (Lettre datée du 15 novembre)
 - 14.5. DEMANDE D'APPUI AUX CERCLES DE FERMIÈRES DU QUÉBEC
 - 14.5.1. Lettre et résolution de la Ville de Mirabel en appel à soutenir les Cercles de fermières du Québec (Lettre du 20 novembre)
15. SUIVI DE DOSSIERS
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le Maire demande qu'on observe un moment de silence pour la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui aura lieu le 6 décembre.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-287

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

Maire : 8.2 Problème de chats
12.1 Demande de don pour Équipe de hockey
13.1 Information MRC - Livewell

Siège #2 (Gaétan): 6.1 Voirie

Siège #3 (Pierre): 15.1 Appui motion M-208 sur l'infrastructure numérique en milieu rural

Siège #4 (Debbie): SUIVI DES DOSSIERS POMPIERS : 5.2 Sacs de sable

inter-municipales ; 5.3 Ententes
(facturée ou non)

de rémunération ; 5.4 Demande
incendie le même jour

Noel 4.5 Party de

Siège #6 (Lise): 10.2 Achat de meuble pour bibliothèque
13.5 Centre de dialyse

D.G. (Martine): 4.6 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE
SÉLECTION POUR LE POSTE DGST-2018 (huis clos)

Lalonde 7.2 Résolution fin de contrat Location Martin

à signer l 4.7 Résolution pour autoriser la directrice générale
volets A et B du les ententes d'aide financière pour les
D'EAU projet ACCÈS AUX PLANS

des Affaires 13.6 Information aux membres : Le Ministère
approuvé de règlement Municipales et de l'Habitation a
Mansfield et Pontefract concernant de la municipalité de
chemin Grand Marais. l'annexion du

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2018

2018-12-288

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 14 novembre 2018 tel que
présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**4.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET LA BIBLIOTHÈQUE
POUR LE TEMPS DES FÊTES**

2018-12-289

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la fermeture du bureau pendant 8 jours durant la période des fêtes; soit du 24 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement;

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la fermeture de la bibliothèque pendant 10 jours durant la période des fêtes; soit du 24 décembre 2017 au 4 janvier 2018 inclusivement;

QUE le 25 et 26 décembre, ainsi que le 1^{er} et 2 janvier sont des journées fériées;

QUE les autres jours de fermeture seront pris en vacances ou maladies.

ADOPTÉE

**4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT N° 2018-249
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

2018-12-290

AVIS DE MOTION et DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT est par la présente donné par PIERRE VAILLANCOURT qu'un règlement portant le numéro 2018-249 portant sur la gestion contractuelle a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

ADOPTÉE

**4.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

2018-12-291

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2019 au montant de 1095.03 \$ + taxes

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**4.4 MODIFICATION DE RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION
POUR LA COLLECTE D'ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOST**

2018-12-292

ATTENDU QUE la résolution portant le numéro 2018-11-261 a été adoptée pour l'achat du camion de collecte des ordures, du recyclage et du compost le 7 novembre 2018;

ATTENDU QUE lors d'une session de travail pour l'exercice budgétaire 2019, les membres du conseil après discussion décident de ce qui suit;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE la situation financière le permettant, l'achat du camion auprès de **CENTRE DU CAMION GAMACHE INC.** sera acheté sans aucun plan de financement afin d'économiser le montant additionnel de 3 341,36 \$. Le coût total à l'achat du camion livré à Fort-Coulonge sera de 85656.38 incluant les taxes.

DE PLUS les membres du conseil autorisent la directrice générale, Martine Durocher à signer le contrat de vente et de faire le paiement par transfert bancaire.

ADOPTÉE

4.5 PARTY DE NOËL

Discussion sur préparatifs, décorations, reconnaissance des bénévoles

Huis clos demandé à 21 h

**4.6 RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

2018-12-293

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste en objet;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

De nommer ELLEN BOUCHER au poste de Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière à compter du 7 janvier 2018, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail;

De mandater MARTINE DUROCHER à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

ADOPTÉE

Huis clos terminé 21h42



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**4.7 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À
SIGNER LES ENTENTES D'AIDE FINANCIÈRES POUR LES
VOLETS A ET B DU PROGRAMME ACCÈS AUX PLANS D'EAU
POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE**

2018-12-294

ATTENDU la confirmation d'octroi d'une aide financière
concernant les volets Accès aux plans d'eau et
Stations de nettoyage d'embarcations du programme
Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative.

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Fort-Coulonge autorise la directrice
générale/Secrétaire-Trésorière à signer l'entente portant le
numéro 2018-141055546-9 pour le Volet A (Accès aux plans
d'eau) ainsi que l'entente portant le numéro
2018-141055546-14 pour le Volet B (Station de
nettoyage d'embarcation).

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 BORNE SÈCHE – CHARGÉ DE PROJET

2018-12-295

ATTENDU QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge
souhaite installer une première borne sèche
sur le territoire;

ATTENDU QUE cette installation doit être complétée le 15
décembre 2018;

ATTENDU QU' une demande de soumission a été envoyée à
un entrepreneur d'expérience dans ce
domaine, qu'une visite de chantier a été faite et
qu'aucun suivi de la part de l'entrepreneur n'a
été fait par la suite;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de
Fort-Coulonge acceptent l'embauche de
monsieur Laurier Allard au poste de chargé de
projet – installation de borne sèche.

Le conseil est informé de la rémunération; qui,
comme les conditions de travail et la
description de tâche feront partie intégrante du
contrat de travail signé par monsieur Allard.

ADOPTÉE

5.2 REMPLISSAGE DES SACS DE SABLE LORS DE L'INONDATION

Discussion sur la facturation des pompiers en aide à la municipalité de
Mansfield



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5.3 RÉSOLUTION POUR ANNEXER UN ADDENDA À L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT CONCERNANT L'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2018-12-296

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de services concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie signée le 19 octobre 2011 avec la municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

CONSIDÉRANT QUE les deux services incendies ont décidé d'une entraide mutuelle lors de chaque appel pour incendie dans l'une ou l'autre municipalité;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Fort-Coulonge prépare un addenda qui sera annexé à l'entente spécifiant que les appels d'entraide entre ces deux municipalités ne seront pas facturés. Ce document devra être signé par les maires et directeurs généraux des deux municipalités.

ADOPTÉE

5.4 RÉSOLUTION POUR RECTIFICATION DE FACTURATION DE 45 MINUTES POUR INCENDIE LE MÊME JOUR

2018-12-297

CONSIDÉRANT QU' il y aurait eu deux incendies le même jour;

CONSIDÉRANT QUE les feuilles de temps complétées par les pompiers qui ont répondu à ces deux appels démontrent une double facturation de 45 minutes;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Fort-Coulonge autorise la rectification de 45 minutes versées en trop et la correction à être apportée au prochain paiement des pompiers visés.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 RÉSOLUTION POUR ACHAT DE MACHINE À PEINTURE DE TRAVERSE DE PIÉTON ET SCIE MÉCANIQUE ECHO

2018-12-298

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Fort-Coulonge autorise l'achat d'une machine à peindre les traverses de piétons et une scie mécanique de marque ECHO, modèle

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019
2018-12-299

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le calendrier de collecte des matières résiduelles 2019 est accepté tel que présenté;
- QUE** la collecte des déchets soit tous les mercredis. Cependant, la dernière collecte se fera un vendredi, soit le 27 décembre;
- QUE** la collecte de recyclage soit tous les deux jeudis;
- QUE** les dates de rencontre du conseil 2019 y seront intégrées.

ADOPTÉE

7.2 RÉOLUTION POUR METTRE FIN AU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES ENCOMBRANTS AVEC LOCATION MARTIN LALONDE

2018-12-300

ATTENDU QUE le contrat octroyé à l'entreprise LOCATION MARTIN LALONDE INC. en 2015 par résolution du conseil portant le numéro 2015-12-248;

ATTENDU QUE l'alternative 2 a été retenue;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Fort-Coulonge, opte pour le non-renouvellement du contrat pour les deux prochaines années. Le contrat prend donc fin le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DÉFICIT D'EXPLOITATION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FORT-COULONGE

2018-12-301

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge acceptent le dépôt du budget 2018 pour l'organisme 00594 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FORT-COULONGE approuvé par l'organisme le 8 novembre 2018.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UN CHANGEMENT DE VOCATION CONCERNANT LE LOT 4 638 010 (MATRICULE 8678-31-5931)

2018-12-302

ATTENDU QU' une demande de changement de vocation pour l'immeuble a été adressée à la municipalité par le propriétaire désigné sous le matricule no 8678-31-5931, désirant réduire le nombre de logis de 2 (deux) à 1 (un) seul;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 145,02 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8678-31-5931, et ce, à compter du 28 novembre 2018, soit à la date effective du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

DE PLUS ce matricule ne sera dorénavant plus facturé pour l'espace bureau déjà occupé dans le logement au rez-de-chaussée.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE PROTOCOLAIRE ENTRE LA CSHBO (ESSC), LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT ET LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE POUR 2018-2019

2018-12-303

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le maire et la directrice générale/ Secrétaire Trésorière, à signer l'entente protocolaire entre la CSHBO, la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et la Municipalité du village de Fort-Coulonge pour l'École Secondaire Sieur-de-Coulonge. (Pour l'utilisation du gymnase, auditorium, etc. sauf le muscularium)

Le montant de 1 000 \$ sera payable en un versement : soit début décembre 2018.

ADOPTÉE

10.2 ACHAT DE CHARIOT PRÉSENTOIR POUR ALBUMS (BIBLIOTHÈQUE)

2018-12-304

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'un chariot présentoir pour album pour la bibliothèque au coût de 1655.55 \$

ADOPTÉE

11. FINANCES

11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE NOVEMBRE 2018

2018-12-305

ATTENDU QUE les comptes du mois de novembre 2018 ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et GAÉTAN GRAVELINE ;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 203 831,86 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	20 485,19 \$
Opérations courantes payées	27 428,71 \$
Immobilisations payées	125 535,75 \$
Opérations courantes à payer	30 382,21 \$
Total	203 831,86 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, MARTINE DUROCHER, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 5^e jour du mois de décembre 2018.

MARTINE DUROCHER,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1. Demande de don pour Équipe de Hockey- Équipe de????????

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1. COMPTE RENDU DE LA MRC – LIVE WELL

13.2. RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- 13.3. INFORMATION AU SUJET DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2018-11-270;
- 13.4. INFORMATION AU SUJET DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2018-11-271
- 13.5 VISITE DU NOUVEAU CENTRE POUR DIALYSE AU CSSI PONTIAC

14. CORRESPONDANCE

- 14.1. ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC
- 14.1.1. Remerciement- Participation à la campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon (Courriel du 28 novembre)
- 14.2. PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES
- 14.2.1. Demande de participation au programme de travaux compensatoires (Courriel du 16 novembre)
- 14.3. HYDRO QUEBEC
- 14.3.1. Transmission du relevé de compteur pour la pompe Curling
- 14.4. COMMISSION MUNICIPALE
- 14.4.1. Nouveau mandat de la Commission municipale du Québec suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec. Communication et tableau expliquant les pouvoirs de la Commission (Lettre datée du 15 novembre)
- 14.5. DEMANDE D'APPUI AUX CERCLES DE FERMIERES DU QUÉBEC
- 14.5.1. Lettre et résolution de la Ville de Mirabel en appel à soutenir les Cercles de fermières du Québec (Lettre du 20 novembre)

15. SUIVI DE DOSSIERS

15.1 APPUI DE LA MOTION 208 DU DÉPUTÉ WILL AMOS SUR L'INFRASTRUCTURE EN MILIEU RURAL

2018-12-306

Il est proposé par Pierre Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité du village de Fort-Coulonge appui la **Motion M-208 sur l'infrastructure numérique en milieu rural tel que** déposé par le député fédéral du Pontiac, M. William Amos,

QUE de l'avis de la Chambre;

- a) des infrastructures numériques fiables et accessibles, qu'il s'agisse du service Internet à large bande, des télécommunications sans fil ou d'autres avenues, sont essentielles et permettent aux Canadiens de profiter de nouvelles perspectives d'affaires, de créer des emplois et de s'intégrer à l'économie mondiale;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- b) des infrastructures numériques fiables et accessibles, en particulier l'infrastructure des télécommunications sans fil, sont déterminantes pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens, notamment dans les situations d'urgence causées par des conditions météorologiques extrêmes;
- c) les innovations se produisent tous les jours, aussi bien dans les régions rurales ou éloignées que dans les centres urbains, et les Canadiens méritent tous une chance égale de prospérer dans une économie numérique pour des raisons d'équité fondamentale;
- d) *le gouvernement devrait*
 - I. continuer d'aider les Canadiens, surtout ceux dans les régions rurales, à accéder aux infrastructures numériques dont ils ont besoin pour innover, créer des débouchés économiques et maintenir la sécurité publique,
 - II. envisager d'investir davantage dans les infrastructures numériques en milieu rural, notamment examiner les conditions du plan d'infrastructures fédéral Investir dans le Canada, pour inciter le secteur privé à investir dans la connectivité des localités rurales et à obtenir des fonds d'autres ordres de gouvernement,
 - III. continuer à collaborer avec les entreprises de télécommunications, les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones et les organismes d'interventions d'urgence concernés pour améliorer la connectivité des localités rurales et d'être bien préparés aux situations d'urgence;
- e) le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie devrait recevoir instruction d'entreprendre une étude exhaustive sur l'infrastructure sans fil en milieu rural, en particulier sur (i) les causes profondes des lacunes du déploiement d'une infrastructure sans fil en milieu rural au Canada et les solutions pour les combler, (ii) le rôle de réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, (iii) les approches fiscales et réglementaires visant à favoriser les investissements massifs dans l'infrastructure sans fil en milieu rural, et en faire rapport à la Chambre dans les meilleurs délais;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- f) le Comité permanent de la sécurité publique et nationale devrait recevoir instruction d'entreprendre une étude exhaustive sur les éléments du déploiement d'une infrastructure sans fil en milieu rural au Canada liés la sécurité publique, et en faire rapport à la Chambre dans les meilleurs délais.

QUE de l'avis de la Chambre, la nécessité d'investir dans les infrastructures de télécommunications sans fil. Le manque de réception cellulaire complexifiera la coordination des interventions d'urgence, la santé et la sécurité des résidents habitant dans les milieux ruraux dépendent d'une infrastructure de télécommunications sans fil accessible et fiable.

QUE le gouvernement continue d'aider les Canadiens, surtout ceux devrait étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique.

ADOPTÉE

15.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

2018-12-307

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge approuve les dépenses d'un montant de 44 894,50 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

16. VARIA



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-308

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président
déclare la clôture de l'assemblée à 21h45

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Martine Durocher,
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».